

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 15 FEVRIER 1850.

No. 43.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 15 FEVRIER 1850.

Conciles Provinciaux.

Au milieu de ce déluge de mauvaises doctrines dont le monde est en ce moment inondé par l'action incessante d'une presse qui ne connaît plus de frein dans sa licence, en face de cette guerre ouverte et acharnée que toutes les sociétés secrètes déclarent à la religion, à la société, à Dieu, c'est un spectacle à la fois consolant et rassurant pour le chrétien que celui des conciles qui se tiennent dans les différentes contrées de l'Europe et surtout en France où ces stes. assemblées furent si longtemps interdites au nom de ce qu'on osait appeler "Les libertés de l'église gallicane."

Les conciles provinciaux ont entr'autre avantage inappréciable celui de présenter aux fidèles une image vivante de l'unité de l'église et de l'autorité de ses premiers pasteurs. Ce ne sont pas seulement les décrets dogmatiques, ni les règles disciplinaires portées par ces augustes assemblées qui nous instruisent, c'est encore l'appareil de ces conciles, l'ordre qui s'y observe et leur accord parfait dans tout ce qui constitue l'unité catholique.

L'autorité éminente du St. Siège apparaît avec éclat dans la profession de foi unanime qui se fait dans tous les conciles provinciaux par les évêques et les ecclésiastiques du second ordre, car, par cette profession solennelle, ils reconnaissent l'Église Romaine St. et Apostolique pour la reine et la maîtresse des autres églises, et ils promettent sous la religion du serment, de rendre une véritable obéissance au pontife romain, successeur du prince des apôtres et vicaire de J. C. sur la terre. Elle se manifeste encore cette autorité vénérable par la pratique observée également partout de soumettre les actes du concile au St. Siège, avant de les notifier officiellement aux évêques. Déjà, nous avons fait connaître à nos lecteurs les actes si remarquables du concile de Vicence (en Autriche) nous continuerons d'offrir à nos lecteurs, tous ce que nous trouvons de plus intéressant dans les actes des conciles qui se tiendront successivement dans les diverses provinces de l'église de France. Nous commencerons aujourd'hui par la lettre synodale que les pères du concile de Paris ont adressée au clergé et aux fidèles de leur diocèse.

La lettre synodale traite successivement : 1° De la hiérarchie et des personnes ecclésiastiques. 2° De la foi et des mœurs. 3° Des études ecclésiastiques.

L'exigence de notre feuille et l'abondance d'autres matières ne nous permettant de reproduire tout ce document, nous analysons ou nous citons textuellement ce qu'il nous est possible d'en offrir à nos lecteurs.

Les pères exposent d'abord les grands traits de la constitution de l'église si divine dans son origine, si inébranlable dans son organisation, si forte dans son unité.

Quoi de plus beau, même au yeux de la sagesse humaine, que la constitution de l'église ! Elle est aujourd'hui ce qu'elle fut, il y a dix-huit siècles, en sortant des mains de son divin auteur. Les empires sont tombés, les nations

se sont transformées, les peuples se sont fait un jeu des révolutions, l'humanité s'est agitée en tous sens, comme un malade qui cherche le repos, sans pouvoir le trouver. Au milieu de tous ces mouvements, de toutes ces ruines, de toute cette instabilité des choses humaines, l'église est restée debout sur son roc inébranlable "super lunc petram edificabo ecclesiam meam"; mêlée tantôt à des sociétés en décadence, tantôt à des peuples enfans, elle a vécu dans tous les âges, sous tous les climats, à tous les degrés les plus divers de civilisation en gardant toujours intacts les principes constitutifs de son organisation.

Quel grand spectacle et aussi quelle grande leçon donnée au monde ! à côté de toutes ces sociétés qui s'en vont en poussière, Dieu a voulu placer comme un perpétuel enseignement, une société immuable : et porta infans non prevalerunt aduersus eam. Les pères ajoutent " nous avons retracé dans les premiers décrets du concile, comme un salutaire enseignement pour tous, les principales lignes de cette admirable constitution qui porte si visiblement le sceau de la divinité : elle repose sur le Pape et les évêques. Au successeur de Pierre, était dû le premier hommage de notre foi et de notre amour ; nos cœurs d'ailleurs s'inclinaient d'eux-mêmes vers le pontife méconnu et persécuté. Notre temps a vu s'élever contre la barque symbolique, une furieuse tempête ; puisions-nous, voir aussi, après les flots apaisés, la nef déposer bientôt sur les rives du libre à l'ombre des vieilles basiliques qui gémissent de leur veuvage, un père et un pontife bien aimé. L'église de Dieu est régie par les évêques soumis au pape. L'esprit de révolte qui a soufflé dans les temps modernes et qui a occasionné tant de ravages, a voulu aussi ébranler la hiérarchie, changer la constitution de l'église et ruiner l'autorité de son chef. Les hérésies du seizième siècle ont été condamnées comme celles du quatrième. Mais dans le sein même de l'église et sous le manteau de l'orthodoxie, un parti s'était formé, qui joignait à toutes les apparences de la soumission, toutes les réalités de la révolte. Ses systèmes étayés sur une indigne érudition, ressuscitaient le presbytérianisme et enfançaient cette œuvre coupable, la Constitution Civile du clergé de laquelle est sortie cette persécution qui a fait tant de martyrs. Quelques germes de ce mal sont restés dans notre législation : ce sera le travail et la gloire de notre temps de les extirper.

Mais indépendamment de ces germes funestes dont le travail est intérieur, lent et ténébreux, il est venu de dehors des semences de discorde que l'esprit du mal s'efforce de semer. Les enfans de l'église ne sont pas séparés du siècle ; ils vivent dans cette atmosphère enflammée où se forment tant d'orages. Quoi d'étonnant que de temps en temps, l'iniquité, la fièvre, le vertige, en prennent quelques uns, et qu'ils viennent, oubliant que la constitution de l'église est divine et invariable, appliquer au gouvernement de la société spirituelle les théories en vogue dans les autres sociétés.

Notre cœur paternel s'émeut quand nous voyons des enfans, ceux que nous avons entendus à J. C. par le baptême ou par l'ordination, oublier l'humilité, la douceur, la charité, montrer un amour déréglé de l'indépendance, fomenter des divisions intestines, ne sachant plus porter le joug si doux de l'obéis-

sance chrétienne, et foulant aux pieds les lois du respect, leurs devoirs et les droits sacrés des supérieurs. Il nous importe avant tout de défendre l'église contre l'envahissement de ces flots superbes poussés contre elle par les tempêtes du dehors. Tant que les colonnes de l'édifice seront fermes et appuyées sur leurs bases, l'édifice restera debout. Ce sont les évêques qui forment ses colonnes du temple élevé par J. C. nos décrets rappellent leur autorité, leur rang dans la hiérarchie, leurs rapports avec les prêtres et les fidèles. Notre vigilance pastorale en procurant l'exécution, assurera en même temps la paix et l'harmonie dans nos églises, bien sans lequel tout autre bien devient impossible.

Le paragraphe second signale les erreurs que le concile de Paris a condamnées et d'abord le panthéisme et le rationalisme, puis d'autres erreurs d'une espèce différente ; enfin le concile condamne avec la même énergie les hypocrisies du socialisme, l'égoïsme pratique d'un trop grand nombre d'individus.

" Il est des hommes plus dangereux, qui regardent l'église, comme avant perdu le sens de ses dogmes et de sa tradition, qui lui arrachent des mains l'évangile pour l'interpréter à leur guise, et le faire servir d'appui à leurs théories sociales et politiques. Ils abusent des maximes évangéliques sur le désintéressement, sur la pauvreté volontaire, sur la charité fraternelle, et les séparant des autres maximes où l'obéissance, le respect de tous les droits, l'humilité, la loi le perpétuelle contre toutes les passions son ordonnées, ils anathématisent au nom du Christ non seulement les vices et les désordres de la société actuelle, mais encore les principes sur lesquels repose l'ordre social tout entier."

Vient ensuite, en opposition avec les vaines et coupables déclamations des socialistes, le résumé des actes et des œuvres de la charité, qui répondent à toutes les calamités dirigées contre l'église.

" On, on calomnie ses institutions et son histoire, on calomnie les sentimens les plus intimes de son cœur, quand on dit qu'elle est insensible aux souffrances du pauvre et des malheureux. Mère tendre, elle aime sans doute, d'un égal amour, tous ses enfans ; mais pour qui, réserve-t-elle donc ses soins les plus pressés, ses plus affectueuses caresses, si ce n'est à l'exemple de J. C. pour les petits et les faibles, pour tous ceux qui souffrent, pour ces ouvriers infortunés qui trop souvent manquent de travail et de pain ? Mais qui donc inspire à des femmes hérétiques, à de pieux jeunes hommes, tant d'amour pour les malheureux tant de dévouement ? qui foule, qui souille tant d'œuvres de bienfaisance ? qui a formé le patrimoine des pauvres dans les siècles écoulés, qui leur a ouvert tant d'asyles préparés tant de secours pour l'âme, pour l'intelligence, pour le corps ? enfin qui a formé le cœur, qui a nourri le zèle de tant de vierges chrétiennes, qui chaque jour, sous nos yeux, se consacrent aux pauvres et s'imolent pour eux ? c'est l'église, elle a toujours mis sa gloire à être la mère des pauvres, de tous ces orphelins que la nature semble avoir abandonnés ; elle les recueille dans son sein, et non contente de panser les plaies de leurs corps, elle verse dans leur âme amour, des paroles de consolation et d'espérance. L'église sait,

ainsi que le dit l'évangile, qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous. Elle sait qu'à pauvreté est trop souvent le résultat des vices et des passions de l'homme. Mais de même qu'en constatant les vices et les passions de la nature humaine, elle ne les aime pas pour cela, et qu'elle les poursuit bien plutôt de toutes ses forces et travaille à les diminuer ; de même en constatant la misère, elle n'entend pas en consacrer la nécessité. Elle les combat au contraire, dans ses causes et dans ses résultats. Elle tend sans cesse la main à ceux qui sont devenus ses victimes, pour les arracher à tous les maux qu'elle traîne à sa suite.

Sans doute aussi, l'église apprend à tous les malheureux à tirer le bien du mal même. Elle prêche l'amour des souffrances et elle indique un trésor de vertu et de perfection cachés dans la pauvreté et la douleur, mais cette saine et sublime doctrine qui a cicatrisé tant de plaies et enfané tant de pauvres volontaires est précisément ce qu'il y a de plus efficace contre les maux de la vie présente. La misère à ses yeux, n'en est pas moins un mal, une des plus douloureuses suites du péché, et elle apprend à ses enfans, à élever chaque jour leur voix vers leur père qui n'est dans le ciel, pour lui demander d'en être délivrés.

La Lettre traite ensuite de la discipline. Nous en avons extrait déjà le passage qui s'adresse à la presse et aux écrivains qui se sont principalement occupés de la défense des droits de l'église.

Nous arrivons à ce qui concerne la paroisse et le ministère pastoral :

" Si nous devons désirer de voir l'église s'étendre et se dilater de telle sorte, qu'il n'y ait plus un jour sur la terre qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur, avec quelle ardeur devons-nous souhaiter de voir les brebis qui sont déjà dans le bétail, demeurer fidèles ! Avec quel zèle devons-nous courir après elles, quand elles s'égarent ! Avec quel amour devons-nous les ramener ! Avec quelle sollicitude devons-nous les panser, les nourrir, les fortifier ! Ah ! le ministère pastoral, voilà le ministère essentiel de Jésus-Christ. C'est à lui que tout se rapporte dans l'église. C'est dans la paroisse surtout qu'il s'exerce.

" La paroisse, c'est l'église en abrégé, c'est la patrie du chrétien. C'est là qu'il naît, qu'il grandit ; jeune, il y reçoit le lait de la doctrine, ensuite le pain des forts. Quelles douceurs et profondes émotions dans son âme, quand, pour la première fois, il a été admis au banquet divin ! S'il reste fidèle, que de leçons, que de conseils, que de consolations il recevra du haut de la chaire, dans les tribunaux sacrés ! S'il a le malheur de s'égarer, le souvenir de son enfance chrétienne et de sa première communion sera un dernier lien qui le rattachera à l'église. Peut-être aussi n'aurait-il pas oublié le vénérable prêtre qu'il appelait son Père. Dans ses épreuves, dans ses malheurs, il aura recours à lui. Il viendra comme l'enfant prodige se jeter dans ses bras, sûr de n'être jamais repoussé. Que de touchans souvenirs vivent sous les voûtes saintes de l'église paroissiale ! Tous les événements de la vie y ont imprimé une trace. Voici le lieu où, par les mains de la religion, furent formés et bénis des nœuds indissolubles. Là, venait prier chaque jour une mère tendre et regrettée. Sur ces dalles furent déposées ses dépouilles mortelles, tandis que

son âme, accompagnée des chants, des prières et des vœux de la religion, faisait son entrée dans le ciel. L'église de la paroisse est pour la famille chrétienne une seconde maison. Elle appartient à tous, chacun y doit trouver sa place. C'est là que se forment et se resserrent entre les enfans de Dieu les liens de la véritable fraternité ! Quelle paix et quelle douceur dans ces assemblées, dans ces fêtes, dans cette sainte communauté de prières et de sentimens ! Apporter à l'orgueil de la naissance ou de la richesse serait un contre-sens. On s'assied à la même table, tous les rangs sont confondus, toutes les inégalités naturelles disparaissent ; s'il y a quelques préférences du côté de Dieu, elles sont accordées à la vertu, non à la puissance. Ainsi la pauvre femme qui, dans un coin obscur de l'église, son rosier à la main, verse avec simplicité sa prière dans le sein de Dieu, est peut-être devant lui, de toute l'assemblée, la plus grande et la plus privilégiée. L'église de la paroisse c'est la maison de tous, parce que c'est la maison de Dieu. C'est là qu'il a dressé sa tente, au milieu de nos tentes : Tabernaculum ponam in medio vestri. C'est sa demeure, son champ, sa vigne de prédilection. Il y a placé des ministres pour faire son œuvre. Malheur à eux, s'ils la faisaient négligemment.

Après ce touchant tableau, viennent les indications des différents points sur lesquels portent les décrets du Concile relativement à l'exercice du saint Ministère, et de vives et pressantes exhortations à cet égard :

" O vous tous, nos bien-aimés Coopérateurs, et les Coopérateurs de Jésus-Christ dans le ministère pastoral, comprenez la grandeur de votre mission, et, à la voix de vos pères, redoublez de zèle pour en accomplir tous les devoirs !

" Ces devoirs, les décrets du Concile vous les rappellent dans ce qu'ils ont de plus important et de plus essentiel. Ils vous recommandent la résidence, qui est tout à la fois le fondement et la preuve de la vigilance pastorale. Ils vous exhortent à faire vos brebis et à leur distribuer avec soin, avec discernement et avec abondance, le pain de la parole. La parole de Dieu, au commencement des choses, a tiré le monde du néant ; elle l'a converti ensuite et donné à Jésus-Christ. Nous sommes les ministres de cette parole toute-sainte. Il ne nous appartient pas de la tenir captive ; nous en sommes les dispensateurs et non pas les maîtres. Mais il ne suffit pas de prêcher, il faut prêcher avec onction, il faut parler avec ordre. Il faut prêcher de manière à éclairer l'esprit et à toucher le cœur de ceux qui nous écoutent. Ne soyez pas un airain sonnant et des cimballes retentissantes. Loin de nos chaires, les discours vides, les ornemens empruntés, les inspirations de la sagesse humaine ! Sommes-nous des rhéteurs ou des philosophes ? Non, nous sommes les ministres de l'évangile. Nous ne parions pas un nom d'une vaine science, non in humana sapientia verbis, mais au nom même de Jésus-Christ. C'est sa doctrine que nous avons à faire connaître, aimer et pratiquer.

" Le Concile, en excitant votre sollicitude à s'étendre sur tout le troupeau, vous signale les enfans, les malades et les pauvres comme ayant des droits particuliers. Semblables au divin Maître, laissez venir à vous les petits enfans. Aimez à réunir autour des

FEUILLETON.

Un Missionnaire en Canada.

1642—1646.

(Voir le numéros 37, 38, 40, 41 et 42)

Suite.

L'humilité du serviteur de Dieu ont beaucoup à souffrir en France de la pieuse curiosité, et de la vénération dont il devint l'objet. Chacun voulait voir et baiser les glorieuses cicatrices de ses mains mutilées. Le Souverain Pontife à qui on demanda pour lui la permission d'offrir encore le St. Sacrifice, malgré la mutilation de ses doigts, donna cette réponse justement célèbre. " Injustum esset Christi martyrem, Christi non bibere sanguinem. Il serait injuste de refuser à un martyr de J. C. de boire le sang de J. C."

Le P. Jogues soupirait toujours après sa chère mission du Canada, qu'il appelait sa fiancée dans le sang. Ses supérieurs ne peuvent lui refuser d'y retourner. Il avait bien prouvé qu'il était digne d'un si bel héritage. Il ambitionnait le bonheur de revenir sur le théâtre de ses douleurs et de travailler à la conversion de ses bourreaux ; le Seigneur lui en fournit l'occasion ; mais ce fut en lui faisant consommer l'holocauste, là où il avait si généreusement commencé le sacrifice. Il arriva en Canada, au printemps de 1644.

Depuis la captivité du P. Jogues, la colonie

du Canada, loin de grandir et de se fortifier, voyait tous les jours décroître ses forces et son influence. La guerre des Iroquois anéantissait son commerce, et la France, dans les embarras d'une régence orageuse, et d'une guerre opiniâtre, ne pouvait pas pourvoir assez à ses intérêts.

Le gouverneur, M. de Montmagny, abandonné à ses propres ressources, crut qu'il devait profiter de la première occasion, pour inspirer aux Iroquois des pensées de paix. Il y réussit, et le 12 juillet 1645, les ambassadeurs Iroquois dans une assemblée solennelle tenue aux Trois-Rivières, jetaient avec tout le cérémonial du sage en pareilles circonstances, les premières ouvertures pour la paix.

Le P. Jogues, présent à cette assemblée, ne put s'empêcher de sourire, quand il entendit l'Orateur Iroquois dire avec son emphase et sa ponctuation ordinaire, en jetant à terre un collier de porcelaine : voilà pour les "deux Robes-Noires" (1). Nous voulions vous les amener tous deux, mais nous n'avons pas pu accomplir notre dessein. L'un s'est échappé de nos mains malgré nous, et l'autre a voulu absolument être remis aux hollandais. Nous avons cédé à ses desirs. Nous regrettons, non qu'ils soient libres, mais que nous ne sachions pas ce qu'ils sont devenus. Peut-être même qu'au moment où je parle

(1) Ce précieux autographe du P. Jogues a été heureusement conservé jusqu'à nos jours.

" d'eux, ils sont victimes de cruels ennemis ou engloutis dans les flots. Mais les Agniers n'avaient pas le dessein de les faire mourir.

" Algré cela, ajouta le P. Jogues à son voisin, les buchers étaient prêts et les boureaux attendaient. Si Dieu ne m'eût pas arraché de leurs mains, je serais mort cent fois. Mais laissons le dire."

La paix fut conclue, et sur les instances des Agniers, quand il vint un plus tard la ratifier, on forma le plan d'une mission Iroquoise. Le P. Jogues était le seul missionnaire qui possédait un peu la langue de ce peuple. Le P. Jérôme Lallement, son supérieur, lui fit part du projet de lui confier cette mission périlleuse.

Le P. Jogues était alors à Montréal, où il avait passé l'hiver. Écoutez-le, dans la réponse qu'il envoya aussitôt à son supérieur, nous rendre compte des sentimens que lui inspira cette nouvelle.

M. R. P.
" e. e. Celle qu'il a plu à votre révérence de m'écrire m'a trouvé dans la Retraite et dans les exercices que j'avais commencés, au départ du canot qui porte nos lettres. J'ai pris ce temps, parce que les sauvages étant à la chasse, nous laissent jouir d'un plus grand silence."

Croiriez-vous bien qu'à l'ouverture des lettres de votre révérence, mon cœur a été comblé de crainte au commencement, appréhendant que ce que je souhaitais, et ce que mon esprit doit extrêmement estimer, n'arri-

vât pas. La pauvre nature, qui s'est souvenue du passé, a tremblé ; mais N. S. par sa bonté, y a mis et y mettra le calme encore davantage.

Où, mon père, je veux tout ce que N. S. veut, et je le veux au péril de mille vies. Oh ! que j'aurais de regret de manquer à une si belle occasion, et qu'il ne tint qu'à moi, que quelques ames ne fussent sauvées ! J'espère que sa bonté qui ne m'a pas abandonné dans l'occasion, m'assistera encore. Lui et moi nous sommes capables de passer sur le ventre de toutes les difficultés, qui pourraient s'opposer à ce projet.

C'est beaucoup d'être, in medio nationis prava, d'être seul au milieu d'une nation méchante, sans messe, sans autel, sans confession, sans sacrement ; mais sa sainte volonté, et la divine providence le veulent.

Celui qui par sa sainte grâce, nous a conservés sans secours, pendant dix-huit ou vingt mois, ne nous l'usera pas la même faveur à nous, qui ne nous ingérons pas de nous même dans cette œuvre, et qui n'entreprenons ce voyage, que pour lui plaire uniquement, et sans consulter toutes les répugnances de la nature.

" Ce que j'ai à dire, sur toutes ces allées et venues d'Iroquois, c'est qu'on en voit peu des deux premiers bourgs. Ce sont cependant ceux-là, à qui nous avons principalement affaire, car les derniers tués étaient de ces villages. Il ne s'est guère présenté que ceux du dernier village, où était Couture ; et ils ont

fait profession, à ce qu'ils disent, de ne pas venir en guerre de ces côtés-ci.

" Ce n'est pas chez ces derniers que nous devons demeurer, mais chez les autres qu'on ne voit point.

" Je remercie affectueusement votre révérence de ce qu'elle m'a envoyé ses préceptes liturgiques. Elle y joindra le reste, quand il lui plaira. C'est principalement des prières, des formules pour la confession, et ejusdem generis, que j'ai besoin. Je deviendrai par là votre débiteur, comme je le suis déjà à tant de titres.

" Je dois à votre révérence le récit de la prise et de la mort du bon Renée Goupil, que je devais déjà lui avoir renvoyé. Si les porteurs de celles-ci m'en donnent le loisir, je le joindrai à la présente.

" Si Dieu veut que j'aille aux Iroquois, il faudrait que celui qui viendra avec moi, fut bien vertueux, capable de conduite ; courageux, et qu'il voulût endurer quelque chose pour Dieu. Il serait à propos qu'il sût faire des canots, afin que nous puissions aller et revenir, sans recourir aux sauvages.

On prépare donc tout pour l'exécution de ce hardi projet. Quand je parle d'une mission Iroquoise, écrivait en France le P. Jérôme Lallement et annonçant le départ du P. Jogues, il me semble que je parle d'un songe, et cependant c'est une réalité. Nous l'avons appelée la mission des martyrs, et avec raison, puisque nous l'établissons chez ceux qui ont déjà tant souffert les ouvriers de l'évangile, et au milieu de qui on doit trouver de

antels leur innocente fécunde. Comme des lis qui exhalent un suave parfum, l'angélique candeur de leur âme embûment vos églises. Cultivez ces jeunes fleurs, vous vous préparez des moissons abondantes. Dans ces temps d'indifférence et de corruption, les enfants sont la consolation et l'espérance des Pasteurs. Par les soins les plus assidus, les plus tendres, les plus intelligents, il faut leur faire connaître et surtout leur faire aimer la Religion. Ah ! prolongez, le plus que vous pourrez, l'innocence de leur jeunesse. Les Anges, qui les accompagnent, secondent vos efforts. Ne bornez pas ces efforts au temps qui précède la première communion. Que votre persévérance assure la leur, et que des exercices sagement continués les retiennent auprès de vous, et mettent entre eux et le monde une salutaire barrière.

« Le soin des malades n'est pas moins sacré que celui des enfants. L'Eglise, dans sa maternelle sollicitude, appelle sur les infirmes votre dévouement le plus tendre, et votre zèle le plus actif. La maladie qui, dans les vues de Dieu, est une épreuve et souvent une grâce, se change, pour ceux qui sont faibles dans la foi, en une tentation. Allez au secours du chrétien fidèle, dans cette lutte dernière et décisive, à laquelle est attaché son éternité; allez, avec plus de charité encore et de zèle, si c'est possible, au secours du pécheur. Songez au compte que Dieu vous demandera des âmes qui vous ont été confiées. Pensée terrible, et qui doit nous faire tous trembler ! Mais songez surtout à la miséricorde divine, à l'efficacité de la grâce, à la puissance des Sacrements, et qu'une pensée d'amour pour vos frères, plus encore qu'une pensée de crainte pour vous-mêmes, vous conduise au pied du lit des mourants.

« Il est des temps où le soin des malades impose des devoirs pratiques. Quand une épidémie sévit, quand elle remplit de larmes et de deuil une cité entière, le prêtre doit redoubler de zèle et proportionner aux maux les divines consolations. Il doit alors aux malades plus que son temps, plus que son zèle, il leur doit sa vie : *bonus Pastor animum dat pro ovibus suis.*

« Hélas ! déjà plusieurs fois, à de courts intervalles, la Providence a envoyé à nos peuples cette épreuve terrible des fléaux publics. Grâce à Dieu, elle n'a pas été, bien-aimés Coopérateurs des âmes, au-dessus de votre dévouement ! Tous, nous aimons à vous rendre ce témoignage, vous avez fait votre devoir, et, parmi vous, il en est plusieurs qui, martyrs de la charité, ont trouvé, dans l'exercice de leur zèle, une fin glorieuse et une immortelle couronne.

« L'Eglise est la mère et la tutrice de tout ce qui est faible et souffrant. C'est pourquoi les enfants et les malades sont l'objet de sa prédilection ; mais la pauvreté est aussi un état de souffrance et de faiblesse, et, à ce titre seul, elle est à ses yeux vénérable et privilégiée. Le Concile aurait-il pu oublier les pauvres dans ses recommandations ? Il aurait donc oublié Jésus-Christ qui les a aimés jusqu'à vouloir se faire pauvre lui-même. Ah ! que nos bras et nos cœurs leur soient toujours ouverts ; que l'Eglise soit leur maison. Laissez-les s'y confondre avec les autres fidèles. Que toutes les barrières s'ouvrent devant eux. Qu'ils se trouvent réellement à au milieu d'une réunion de frères, et que rien ne les fasse rougir de leur pauvreté ! Les pauvres sont les créanciers, les débiteurs de l'Eglise. Il faut leur donner toujours, selon les ressources, et ne jamais leur demander. S'il est vrai que l'entretien du culte et de ses ministres est à la charge du peuple fidèle, il ne l'est pas moins que les pauvres doivent avoir sur ce point les plus complètes immunités.

« Nous venons de faire allusion à ces obligations et à ses droits casuels, qui quelquefois excitent des plaintes dans les paroisses. Le Concile s'en est préoccupé. La source de ces plaintes serait tarie, si, d'une part, on considérait que le Prêtre doit vivre de l'autel, comme le dit saint Paul; que l'indépendance de son ministère demande que son existence soit garantie par des droits fixes et certains; que d'ailleurs le produit des oblations et du casuel ne lui appartient pas exclusivement, mais qu'il est consacré en majeure partie aux be-

grandes peines et de grandes fatigues. Le hon René Goupil a déjà reçu la mort au milieu d'eux, et s'il est permis de faire des conjectures dans des choses qui paraissent si probables, il est à croire que nos projets contre l'empire de Satan, ne porteront point leurs fruits, sans être arrosés du sang de quelques autres martyrs.

Le P. Jogues quitta les Trois-Rivières, le 16 mai 1646 avec le Sieur Bourdon ingénieur, que le Gouverneur lui avait donné pour compagnon, comme capable de répondre à ses vœux. Quatre Sauvages Iroquois lui servaient de guides et d'introductions. Deux Algonquins, députés par leur nation pour confirmer la paix, faisaient partie de l'expédition.

Ils remontèrent le Richelieu, traversèrent le lac Champlain (1) dans presque toute sa largeur et le 29 mai, veille de la fête du St. Sacrement, ils arrivèrent au second lac qu'ils avaient à parcourir.

A continuer.

(1) Le lac Champlain doit son nom à l'illustre fondateur du Canada, lorsqu'en 1609 dans sa première expédition contre les Iroquois, il le découvrit, et l'illustra par sa première victoire. Les Sauvages (d'après Spassard) l'appelaient *Petawabouque* (alternation d'eau et de terre), ou *Cantaleri-guarante* (les lèbres ou la porte du pays).

soins et aux pîmpes du culte ; et si, d'autre part, on recevait toujours les dons de la piété, comme on le fait d'ordinaire, sans les solliciter avec trop d'empressement, ni les exiger avec empire; si on les recevait sans arbitraire, d'après des usages constants et les règles établies ; si on se montrait toujours disposé à céder de son droit, craignant par-dessus tout de voir les faibles se scandaliser et s'éloigner par avarice ou par pauvreté de la pratique de la Religion.

Les pères adressent aussi aux fidèles de salutaires avertissements, de nécessaires conseils :

« Nous ne craignons pas de dire que, pour le salut des âmes, le plus important de tous les conseils est celui qui regarde l'observation et la sanctification du Dimanche. C'est l'oubli de ce divin précepte qui détruit la foi, qui relâche et brise les liens du pasteur et les ouailles, et qui, en séparant le Peuple de la Religion, de ses doctrines, de ses leçons, de ses inspirations, de ses grâces, le livre à l'ignorance, aux vices, à la corruption et à la barbarie.

« O Fils bien-aimés, écoutez la voix de vos Pères ! ils ne veulent que votre bonheur dans ce monde et dans l'autre. Songez que vous êtes des créatures de Dieu, et qu'il a imprimé sur votre front son image. Pourquoi le couvrez-vous sans cesse vers la terre, ce front qui doit regarder le ciel ? croyez-vous que la terre soit votre unique héritage, et que votre dernière fin soit ici-bas ? pensez donc à votre âme. Cultivez-la, nourrissez-la : sa nourriture, c'est la vérité. La Religion, comme une mère tendre, vous la présente, et vous détournez la tête. Elle ouvre pour vous des écoles, elle vous convoque chaque dimanche autour de ses chaires, et vous n'y venez pas. Vous préférez à ses nobles enseignements un travail défendu, et cependant comme le repos vous est nécessaire, vous choisissez un autre jour pour vous y livrer. Alors, au lieu de ces délassements que Dieu lui-même vous avait préparés, et qui étaient destinés à rafraîchir votre âme ainsi que votre corps, vous allez vous plonger ordinairement dans des plaisirs grossiers, où vos forces et votre intelligence s'éteignent à la fois.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 15 FEVRIER 1850.

Les journaux d'Europe apportés par la dernière malle ne manquent pas d'intérêt, religieux surtout, bien que la situation générale des affaires n'ait éprouvé aucune modification notable, depuis le précédent arrivage. Avant d'entrer dans le détail des nouvelles, nous commençons aujourd'hui le dénouement de nos journaux par un aperçu général.

L'important débat sur l'Instruction Publique, dans la Chambre française, commença mercredi le 15 janvier et ne fut clos que le samedi suivant. Le résultat a été que le projet de loi serait lu une seconde fois; la majorité en faveur de cette seconde lecture fut de 322. Le nombre de votants étant de 642. — Nous allons donner une esquisse de ce débat, d'après le *Tablet*. Après une éloquent et général discours, mais quasi-involontairement défendit la loi par Mgr. Paris, évêque de Langres, suivit un discours d'éclat de M. Victor Hugo, qui pour prouver la prétendue inutilité du Catholicisme contre la civilisation, eut recours au *cheval de bataille* accoutumé, l'inquisition, et à d'autres arguments surannés de la même sorte. M. Poujoulat lui répondit admirablement, le jour suivant, et dans un passage remarquable de son discours, il rappela un fait oublié peut-être, mais intéressant — avoir, que le célèbre auteur du *Voyage d'Anacharsis* avait eu d'abord l'intention de prendre son héros dans l'Italie chrétienne au 15^e siècle, au lieu de le conduire à travers la Grèce au siècle de Périclès. Un fragment brillant de cet ouvrage servit d'excellente réponse à une bonne partie des indécentes déclamations de M. Victor Hugo.

Puis, jeudi le 17, M. de Montalembert fit un discours que sans doute on lira avec cette attention que de telles paroles prononcées par un tel homme, requièrent de tous ceux qui veulent se former une idée de la politique catholique. On le trouvera à peine égalé peut-être, en somme, à quelques uns de ses chefs-d'œuvre antérieurs; l'orateur est déconcerté par des impressions qui l'honorent, et on trouverait peu de circonstances, dans les histoires parlementaires, plus touchantes que le passage où il parle de ses amis chers, en voyant ses compagnons d'armes dans cette campagne catholique de 20 années, se tourner maintenant contre lui. On se rappelle, à un moment, cette crise où Fox versa des larmes, lorsque, sur des considérations publiques, Burke déclara dédaigneusement que leur amitié est brisée. Montalembert ne pleura pas. Il accepte l'épreuve, et il l'offre comme un dernier hommage à cet cause pour laquelle il a tant fait et a tant et si noblement souffert.

Ce discours est, sans aucun doute d'une éloquence de première force, et les pouvoirs de l'Orateur y sont d'autant plus démontrés que, comme simple politique, il émit sous l'influence d'un extrême abatement. Le jour suivant (18 janv.) M. Thiers prononça un discours lucide et plein de dignité, en s'attaquant principalement aux arguments de M. Victor Hugo et de M. de St. Hilaire. Un passage curieux est celui où il avoue le changement qui s'est opéré dans ses idées depuis deux ou trois ans. Voici comment il explique ce changement :

L'avantage donné à l'Eglise, dit-il, (par le projet de loi) c'est la faculté accordée aux plus séminaires d'enseigner; c'est là l'avantage sérieux qu'on a fait à l'Eglise.

Il y a deux ou trois ans je l'eusse regretté. Aujourd'hui je ne le regrette pas, et je vais vous en dire la raison.

J'étais très-sensible à ces diffamations, dans cette dette libre d'indépendance de Bossuet, dans cette soumission mêlée de fierté, quelque chose qui me charmait. Les quatre propositions de Bossuet me semblaient être une partie de la gloire française. J'avais d'autres jalousies, je l'avoue. Cette époque, dont je combattais les erreurs, je lui étais très-dévoué.

Et j'étais pas convaincu que le sentiment qui m'animait envers elle fut aussi dans le clergé. Eh bien, franchement, croyez-vous qu'après avoir vu l'abbé dans lequel nous avons failli nous englober, croyez-vous que je sois sensible à ces faillies différences entre l'Eglise romaine et l'Eglise française ? Et quand toutes les dynasties ont été impuissantes... (interrompues)

Quand toutes les dynasties ont été impuissantes, j'en ai plus vu aucune différence entre les partisans de l'Eglise et les partisans de l'Etat. Tous ne sont plus à mes yeux que des défenseurs de la société. J'ai vu du mal à M. de Montalembert, je la lui ai tendue, et j'espère, malgré la différence de nos points de vue...

Pour l'accusation d'apostasie portée contre lui, ainsi que contre M. de Montalembert, par leurs anciens amis respectifs, M. Thiers dit qu'il y était moins sensible que son hon. collègue, vâ qui l'habitude d'entendre des attaques semblables dans la carrière parlementaire le laissait froid et impassible.

Quelques orateurs de moindre importance parlèrent le samedi (19 janv.) où la discussion fut close.

Un document officiel important a été publié par l'Evêque de Langres en Concile, concernant l'Abbe Chantoune, devenu célèbre par une "pétition" schismatique et rude dans laquelle il prétendait faire rétrograder la discipline et le mode d'enseigner la doctrine jusqu'à certains siècles que l'Abbe voulait bien prendre sous sa protection spéciale. La sentence, après avoir mentionné les actes de gravité et de sobriété commis par cet ecclésiastique — désoberissance aggraver par son indifférence pour les bienveillantes remontrances de l'Archevêque de Paris, les admonitions paternelles de l'Evêque de Langres, et même la censure silencieuse du Souverain Pontife, déclare Nicolas Chantoune, prêtre du diocèse de Langres, suspects de l'exercice de tous les ordres sacrés.

Les nouvelles de Rome sont loin d'être réjouissantes. La difficulté financière continue de peser de tout son poids sur le gouvernement. On sait qu'il ne s'agit de rien moins pour l'administration papale que de se charger de la dette créée par la révolution dont Pie IX est encore la victime.

L'Encyclique adressée aux Archevêques et Evêques d'Italie, mentionne certains faits d'une bien étrange nature. Certains journaux ont parlé de *nobles dames romaines*, qui avaient assisté les malades et les blessés dans les hôpitaux. Ils ont fait d'elles une peinture charmante. On aurait cru que les services des Sœurs de Charité étaient avantageusement remplacés par ces nobles dames Romaines. Le bien, la vérité, c'est que les catholiques moments étaient forcés de voir le spectacle de sales impuretés — c'est que des femmes éhontées étaient les anges ou les furies à qui le gouvernement révolutionnaire permettait l'entrée des hôpitaux. C'était à un tel point que les prêtres qui étaient restés à Rome durant le règne de la terreur pour assister les mourants, étaient obligés de fuir ces lieux changés en repaires immondes. De tels faits, joints à plusieurs autres et en particulier l'apostasie et *grands réfugiés* Italiens en Turquie, pour embrasser le Mahométisme, doivent apprendre ce qu'il faut penser du parti qui a chassé Pie IX de ses Etats.

BULLETIN.

Polémique touchant la dépêche de lord Grey. — La dernière élection à Québec. — Le Comité de l'Émigration. — Députation à Washington en faveur de la réciprocité de commerce. — Communication entre Québec et la Baie des Chaleurs. — M. Vattémare. — La Presse.

La récente dépêche de lord Grey, dont s'alimente encore la polémique des journaux, fut dite aux souteneurs de l'annexion, que l'opinion du ministre des colonies sur cette question n'exprime pas celle du peuple ni du gouvernement d'Angleterre. Tandis que l'on appuie d'un côté sur ce raisonnement, on le considère de l'autre comme une hypothèse qui ne saurait porter la moindre atteinte au caractère officiel de la dépêche. On prétend d'ailleurs qu'il doit être compris que le Grand-Bretagne entend conserver la possession de ses colonies jusqu'à ce qu'elle ait manifesté une volonté contraire ; et que les intentions de lord Grey à ce sujet, ne fussent-elles d'aucun poids, laisseraient néanmoins subsister cette présomption dans toute sa force.

Il n'est pas douteux que toutes les opinions ne tarderont pas à être fixées sur ce point important qui nous occupe.

Un fait assez remarquable nous semble avoir caractérisé la candidature de M. Légaré à la dernière élection de Québec. Les rapports des journaux démontrent en effet que les partisans de ce monsieur l'auraient secondé plutôt à raison de son dévouement à la cause de l'annexion, que par d'autres motifs déterminants. Logiquement, on ne dit point comment un député tenant son mandat à la condition de soutenir le système des annexions, pourrait concilier un tel engagement avec ses devoirs de représentation envers la constitution que cette qualité lui obligerait à défendre. Il se serait placé dans un dilemme embarrassant, et cette position, même dans la théorie, mériterait attention pour l'avenir.

Le comité de l'Émigration est en travail d'élection. On suit que pas moins de six candidats briguent en ce moment l'honneur de le représenter. Le dernier venu sur les rangs est M. Dunbar Ross, avocat distingué de Québec, lequel énonce libéralement ses opinions par la voie de la presse, et dit en outre vouloir se réserver l'exercice indépendant et libre de son jugement sur toute mesure parlementaire. Cette réserve est franche; elle donne aussi aux constituants qui l'acceptent le droit d'être attentifs à l'usage qu'en fera leur député dans la pratique.

Le sept du courant, l'honorable M. Cameron a été chargé par le corps mercantile de Toronto de se rendre en députation à Washington pour solliciter en faveur de l'adoption immédiate ou prochaine de la mesure de *réciprocité commerciale* entre ce pays et les Etats-Unis. M. Cameron doit avoir effectué son départ et s'être muni de lettres d'introduction de Son Excellence lord Elgin auprès du consul anglais à Washington, Sir H. Bulwer.

Un autre événement qui ne sera pas moins dans l'intérêt de notre commerce, sera l'établissement d'une communication entre Québec et la Baie des Chaleurs, par la navigation à vapeur, ce printemps.

D'après les dernières dates reçues du district de Gaspé, les habitants de cette partie de la province étaient au moment de procéder à la discussion de ce projet dans une assemblée publique.

Des journaux américains, surtout ceux de l'Etat de New-York, racontent les démarches actives de M. Alexandre Vattémare auprès des législatures de l'Union pour gagner leur patronage au système d'échanges internationaux de livres, d'objets d'art etc., dont il est le fondateur. Ce fut une entreprise ilée que celle de rapprocher entre eux les peuples par la communication réciproque de tout ce qui peut intéresser les sciences et les lettres. La France a reconnu ce bienfait de M. Vattémare, et en a favorisé l'extension en dehors de son territoire; depuis M. Vattémare a travaillé sans relâche à la propagation de son système, et partout on lui a fait un bon accueil. Lorsqu'il vint en ce pays en 1841, on y résolut la fondation d'un établissement d'échanges qui devait porter le nom d'Institut Vattémare. Cette entreprise avait été saluée avec enthousiasme à Québec aussi bien qu'à Montréal; elle paraissait devoir être exécutée. M. Vattémare comptait aussi, comme tout le monde, sur l'érection du monument. Cependant, et peut-être afin d'en imprimer le projet dans les souvenirs, il remit, avant son départ, la distribution de son portrait à plusieurs centaines de copies. Nous nous souvenons de tout cela; mais le portrait n'est resté.

La position particulière du Canada qui d'ici à quelque temps sera nettement dessinée, sera l'époque où l'on trouvera dans les polémiques de la presse le ton de décence et de modération qui doit toujours en être l'appuiage. Des disputes entre journalistes et des luttes de personnalités qui s'engagent aussi au détriment des bons rapports entre citoyens, comme au détriment de la gravité avec laquelle doivent se discuter les intérêts publics, devraient disparaître de la presse. Car les injures ou leurs équivalents n'avancent jamais une bonne thèse. Ce fut à ce moyen que recoururent en 1793 les proscriptionnaires qui désolaient la France. Aujourd'hui que l'on ne proscribit plus, les hommes honnêtes ne s'annoncent guère de ces procédés de quelques écrivains dont la manière de disputer rappelle les agitateurs de 1793, point d'un seul trait par l'anecdote que l'on va lire.

Le savant Lacépède, étranger à toutes les machinations, était regardé comme suspect. Il vit un jour dans un journal son nom en tête d'un article intitulé : *« Liste des scélérats qui votent contre le peuple »* et le journaliste était un homme qui venait souvent dîner chez lui; il y vint après sa liste comme auparavant. Vous n'avez traité bien durement, lui dit avec douceur son hôte. Eh! comment cela, monsieur ? Vous n'avez appelé scélérat... Oh! ce n'est rien scélérat est seulement un terme pour dire qu'on ne pense pas comme nous.

Ordnation.

Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de Montréal a conféré, dans l'Eglise de Ste. Thérèse, l'ordre sacré du Diaconat à M. J. G. Watier, et la tonsure à MM. Joseph Plessis Bélaire, Gabriel Lemai, Edouard Demers, François-Xavier Bourbonais et André Zéphirin Poulin.

On, nous informe que M. l'abbé Chiniquy est considérablement fatigué par suite de ses laborieuses prédications. Les médecins lui ont enjoint un repos d'un mois et demi à deux mois.

EXECUTION. — Un criminel nommé Ranshoton a été pendu, dans la cour de la prison de Xenia, Ohio. Des milliers de curieux qui s'étaient rassemblés pour voir ce spectacle ont ainsi été déçus.

Le *Bullaire* de St. Anne, que ce qui a été publié au sujet du Collège de Georgetown, était grandement exagéré, et le tout presque entièrement faux, concernant l'origine et la cause des difficultés. Les choses se sont arrangées à l'amiable, et les étudiants ont repris avec gaieté leurs études ordinaires.

CONVERSION. — Nous apprenons avec plaisir que le Rev. Donald McLeod, a été admis dans le giron de l'Eglise à Neuf Chatel en Suisse, le jour de la fête de l'Immaculée Conception. Il rapporte ainsi cette cérémonie à un de ses amis de New-York.

C'était à la première messe de la fête de l'Immaculée Conception, que je fis admis dans le sein de l'Eglise. Le républicain lui-même à peine apercevoir l'Hôpital de Sœurs, qu'elles allumèrent les cierges de l'autel, et on entendait qu'un léger murmure, sorti des lèvres de ceux qui priaient. Après avoir entendu la messe, on me conduisit à la porte, et on m'administra sous condition la forme des cérémonies du baptême des adultes. Je n'ai point de doute que c'était pour le mieux; ensuite, vêtu de noir, et ayant un cierge en main je passai dans le chœur, et m'agenouillai devant l'autel; là, je lus la profession de Foi du concile de Trente; et je jurai sur les saints évangiles de demeurer, avec la grâce de Dieu, un fidèle Catholique; Alors le célébrant fit sur moi le signe de la croix et me bénit, il m'em-

Prassa en me disant, *Pax Tibi, frater.* De l'autel je passai au confessionnal, et le lendemain à la table sainte, où un Dieu se donna à moi en nourriture pour que je devins son temple et qu'il demeurât en moi. Puisse-t-il me m'abandonner jamais et moi ne l'oublie jamais.

Par une singulière coïncidence pendant que M. McLeod entra dans le sein de l'Eglise, dans un pays étranger; plusieurs de ses amis étaient publiquement reçus dans la même sainte Eglise, dans la Cathédrale de St. Patrick, par le Très Rév. Evêque de ce diocèse.

Evening Journal, de N. Y.

Les Missionnaires Suisses de la Pointe aux Trembles.

Nous avions en main, depuis plusieurs jours, la correspondance dont nous publions ci-dessous une partie. Il y est rendu compte d'une bien étrange intervention des Missionnaires Suisses de la Pointe-aux-Trembles dans les exercices religieux des catholiques. La réputation extrême que nous avons à parler, sur notre papier, de ce qui peut exciter les passions religieuses, nous aurait empêché de la publier, si le *Witness* du 14 courant ne nous y avait forcé en prenant l'initiative. Puisque les Missionnaires Suisses de la Pointe-aux-Trembles jugent bon de mettre le public en possession de leurs faits et gestes, nous sommes obligés d'opposer notre version à la leur. Nos lecteurs, au reste, doivent être déjà au fait du fanatisme Suisse. L'Univers entier en retentit aujourd'hui; les cruelles persécution dont nos frères catholiques sont encore l'objet, se passent à la face du soleil.

M. L'ÉDITEUR,

Il vient de se passer ici un événement qui, quoique petit en lui-même, pourrait bien être gros d'avenir et dont l'issue peut-être pas mauvais que les catholiques s'en soient informés.

Vous savez que depuis quelques années un certain nombre de Suisses protestants se sont établis dans notre paisible et belle paroisse; ils y ont bâti une grande maison où ils élèvent dans la religion protestante 40 à 50 garçons et filles, que de pauvres familles Canadiennes séduites lems ont donnés.

Mais ce que vous ne savez peut-être pas assez, c'est qu'à depuis quelques mois surtout des ministres Suisses ont parcouru plusieurs paroisses environnantes, sans compter nombre de maisons de la Pointe-aux-Trembles, pour dire à nos bons habitants que leur religion n'est qu'une idolâtrie; que leurs prêtres les trompent, et que s'ils veulent être de vrais chrétiens il faut qu'ils se hâtent d'abandonner l'Abominable Eglise de Rome, pour se faire protestants et protestants Suisses.

En général, nos habitants se sont contentés de recevoir avec la plus froide politesse ces autres diaboliques mensonges; ils les ont congédiés le plus poliment possible, en les priant de n'y plus revenir. Mais rien n'est capable d'arrêter le fanatisme de ces Suisses; — loin de se rebouter, ils ont de nouveau frappé aux portes, et ont fini, dans quelques unes de nos campagnes, par ébranler la foi de plusieurs.

La Pointe-aux-Trembles. Dieu merci, ne connaît pas encore d'Apostat dans ses rangs. Mais les Suisses, en vrais loups couverts de peaux de brebis, n'y ont pas moins qu'ailleurs cherché à faire des victimes et cela par des moyens souvent d'autant plus sûrs qu'ils étaient plus lents et plus cachés.

Déjà de déplorables sympathies pour le nouveau culte s'y manifestent. Plusieurs, après avoir longtemps dit tout bas, répétaient tout haut que la religion des Suisses n'était pas si mauvaise, etc. Et nos ministres, comme vous le pensez, de redoubler de zèle.

Remarque, Monsieur l'Éditeur, que quoique nos catholiques fussions constamment insultés et traités d'idolâtres par ces Suisses, jamais nous n'avons dit un mot, jamais nous n'avons fait un pas pour nous défendre et fermer la bouche à nos insolents calomnieux; — Jamais nous ne nous sommes introduits dans la chapelle des Suisses pour les troubler. Au contraire, nous n'avons agi envers eux qu'avec tous les égards possibles; nous les avons laissés dans la plus parfaite tranquillité; et, il nous semble que nous avions tout lieu d'espérer qu'ils ne nous troubleraient pas non plus. Mais nous nous sommes trompés.

Le 26 de ce mois, M. Chiniquy invité par notre bon curé, nous donnait les nombreux et puissants motifs que nous avions comme chrétiens et Canadiens, de laisser l'usage de boissons fortes... et dès le premier jour, la paroisse, aux pieds de la croix, faisant généralement le sacrifice demandé par la Patrie et la Religion.

Le 27, M. Chiniquy nous disait qu'à l'invitation pressante de notre Pasteur, il allait ce jour-là, et le suivant, nous donner quelques instructions sur les points controversés entre nous et nos Frères séparés; — il commença son discours à peu près par ces paroles :

« Les protestants d'Angleterre, d'Ecosse et des Etats-Unis qui vivent au milieu de nous depuis longtemps, sont en général des hommes respectables et pleins de savoir-vivre; quoiqu'ils n'aient pas la même religion que nous, ils nous a toujours été aussi agréable que facile de vivre en paix avec eux... ont servi Dieu comme ils l'entendaient, et ils ne nous ont pas empêchés de le servir suivant nos convictions.

« Ces protestants d'Angleterre, d'Ecosse ou des Etats-Unis, ne sont pas venus chez vous, insulter à vos convictions religieuses; et vous traiter d'idolâtres — ils n'ont pas cherché à semer dans vos honneurs et paisibles familles les dissensions religieuses.

« Mais voici que la Suisse Protestante nous envoie, depuis quelque temps, des hommes qui tiennent une conduite bien différente de celle des Protestants avec qui nous avons vécu jusqu'à ce jour. Ces hommes auda-

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois. Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix contant, près du premier décembre. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850.

A vendre chez L. R. FARRE ET CIE. St. Vincent, No. 3. 16 nov 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'VECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Neuraine pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRINX: Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Mgr. de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuilles, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher.

J.-BTE. ROLLAND.

16 Novembre 1849.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUSMISSIONS CACHETÉES jusqu'au 15 Janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voilà à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DEVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ECOLE de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des sousmissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voilà au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849. PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26^e octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, doivent être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada doivent être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: La Miniere—Les Melanges Religieux—L'Echo des Empaynés—Gazette des Trois-Rivières—Le Journal de Québec et le Canadien

MANUEL DES Societes de Temperance

DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer M. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND.

Montreal, 28 décembre, 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Township de Chichester. Rang 1er, Lots A. à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.

2me Lot A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

3me Lot A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 23 à 146 acres.

4me Lot, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.

5me Lot, 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.

6me Lot, 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.

7me Lot, 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.

2me Lot, 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.

3me Lot, 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

4me Lot, 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.

5me Lot, 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.

6me Lot, 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque: 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Waltham. Rang 1er, Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.

2me Lot, 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

3me Lot, 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.

4me Lot, 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 15 août 1849.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer:

JOHN LYNCH, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite île, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

François Xavier Bastien, écuyer, de l'île du Cabaret, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres sol pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbone d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antiholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Il est encore une propriété bien l'usage de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu libératoire, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient au départ.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on ne trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les saignures scorbutiques, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hydropneumonie dans les douleurs ostéennes, dans l'hyperthrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthémie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux boîtes par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUERISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.—M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté.

Des affiches seront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEUR BONS CHANDELIERS 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Ju. Roy.

Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOIRE-DAME ET ST. VINCENT. A VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir et offre maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12

Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instruction et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIERES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDEE AUX ACHETEURS. E. H. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHEDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9. nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES (sans de poste à part). Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal. MM. FABRE & CIE., Libraire Trois-Rivières. VAL. GUILLET, Ecrl. N. P. Québec. M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne. M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Rivière du Loup. M. L. BARBEAU, St. Athanase. M. H. AUBERTIN.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, Ptre.